



Aujourd’hui le 9 juin, le gouvernement a annoncé par communiqué que le bilan pour la COVID-19 était maintenant de 53 185 cas confirmés de personnes infectées au Québec, 961 personnes sont hospitalisées, 117 personnes sont aux soins intensifs et 5 029 personnes sont malheureusement décédées.

Lors d’un point de presse, le premier ministre du Québec, François Legault, accompagné de la ministre de la Santé et des Services sociaux et du directeur national de la santé publique, Dr Horacio Arruda, a indiqué que le Québec avait franchi le cap des 5 000 décès, dont 90 % vivaient dans des résidences de soins longue durée. Il a indiqué que le gouvernement avait le devoir d’en tirer des leçons et de régler la situation. Il a rappelé le début prochain de la formation de 10 000 préposés aux bénéficiaires. Il a rappelé la nécessité de rénover les CHSLD et de construire des maisons des aînés afin d’être mieux préparés advenant une prochaine pandémie. Il a expliqué que ces modifications, incluant la bonification des conditions salariales des préposés, allaient augmenter les coûts de façon importante.

Le premier ministre a ensuite rappelé que malgré la réouverture de l’économie et le déconfinement progressif, le respect des consignes est essentiel pour prévenir une résurgence de la transmission du virus.

Par ailleurs, le premier ministre a rappelé l’importance de relancer l’économie, notamment par l’accélération des travaux d’infrastructures. Il a rappelé que l’objectif du projet de loi 61 vise non pas la réduction des exigences environnementales, mais plutôt la réduction des délais d’évaluation. Par ailleurs, il s’est voulu rassurant quant à la possibilité d’aller rapidement avec les projets, sans retomber dans la corruption. Le premier ministre a indiqué que le gouvernement était ouvert à prolonger la session parlementaire pour favoriser l’adoption du projet de loi en collaboration avec les partis d’opposition.

### **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL - FONDS LOCAUX D'INVESTISSEMENT : 100 M\$ DE PLUS POUR STIMULER L'ÉCONOMIE DES RÉGIONS**

Le gouvernement du Québec a annoncé aujourd’hui l’injection de 100 millions de dollars supplémentaires dans le programme Aide d’urgence aux petites et moyennes entreprises dans le cadre des Fonds locaux d’investissement (FLI), afin de répondre à la forte demande des entreprises partout au Québec et de permettre à un plus grand nombre d’entre elles de traverser la crise actuelle. De ce montant, 20 millions de dollars seront consacrés aux entreprises de la région de Montréal.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## PROJET DE LOI 61 SUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Hier, le président de la FQM, M. Jacques Demers, était à l'Assemblée nationale pour déposer un mémoire sur le projet de loi 61, *Loi visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19*. Ainsi, la Fédération appuie la démarche du gouvernement tout en réitérant l'importance de repenser les façons de faire pour assurer une approbation plus rapide des projets municipaux, a-t-il fait savoir lors de son passage lundi en commission parlementaire.

« L'urgence d'agir nous a poussés à innover, et au cours des dernières semaines, les régions ont répondu de façon exemplaire à cet appel à l'innovation pour gérer la crise. Les municipalités et MRC ont mis en place des initiatives qui sortent de nos habitudes pour assurer le bien-être de nos citoyens et la sécurité de nos communautés. À situation exceptionnelle, mesure exceptionnelle. Aussi, pour poursuivre la reprise de nos activités, il est fondamental que la complexité et la lourdeur du processus d'approbation des projets telles que nous les connaissons soient allégées de manière significative », a souligné M. Jacques Demers.

En outre, il a suggéré au gouvernement de faire un suivi et un processus de reddition plus important des projets pour s'assurer que les mesures d'allègement du projet de loi fonctionnent.

Pour lire le mémoire, cliquez [ICI](#).

Pour revoir l'audition de la FQM devant la commission des finances publiques, cliquez [ICI](#).

Pour lire un article du quotidien La Presse sur le sujet, cliquez [ICI](#).



## RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS

Hier, les autorités de santé publique du Québec ont annoncé qu'il sera bientôt possible de se réunir dans des lieux privés intérieurs, à condition de ne pas dépasser le nombre maximal de 10 personnes. Il est demandé qu'il s'agisse au maximum de 3 maisons distinctes et de respecter l'ensemble des consignes sanitaires qui s'appliquent à tout autre rassemblement, notamment la distanciation minimale de 2 mètres et le port du couvre-visage si la distance minimale ne peut être respectée. Les rassemblements intérieurs seront permis dès le 15 juin à l'extérieur de la Communauté métropolitaine de Montréal, de la municipalité régionale de comté de Joliette et de la ville de L'Épiphanie. Pour ces territoires, ces rassemblements seront permis à compter du 22 juin. Les rassemblements dans un lieu privé extérieur demeurent à privilégier, lorsque la température le permet.

Soulignons que de la nourriture peut être servie, mais que les repas de type buffet doivent être évités. Les enfants ont le droit de jouer ensemble, mais en privilégiant certaines mesures de prudence.

Il est recommandé aux personnes à risque, soit les personnes de plus de 70 ans ou les personnes plus vulnérables sur le plan immunitaire, de ne pas participer à de tels rassemblements. Par ailleurs, toute personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19, en investigation ou qui présente des symptômes compatibles avec cette infection doit rester chez elle et éviter les rassemblements.

Par ailleurs, les personnes qui reçoivent chez elles sont invitées à prendre note des personnes invitées à leur domicile, de la date de leur passage et des activités qui ont eu lieu. Ceci permettra à la Direction régionale de la santé publique de procéder plus facilement à des enquêtes, advenant une éclosion.

Vous pouvez consulter le communiqué [ICI](#).

## BILAN DE PERFORMANCE DES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (OMAEU) POUR L'ANNÉE 2017

Nous souhaitons vous informer que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) publiera dans les prochains jours son premier bilan de performance des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) pour l'année 2017.

Ce bilan dresse un tableau global de la performance des stations d'épuration et des ouvrages de surverse pour les OMAEU assujettis au Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU). Il identifie notamment les ouvrages municipaux n'ayant pas respecté une ou plusieurs normes réglementaires. Pour votre information, vous trouverez [ICI](#) une liste de ces 259 OMAEU. Par ailleurs, le MELCC va transmettre un courriel spécifique aux municipalités faisant partie de cette liste. L'annonce de la publication du bilan et un hyperlien vers ce document seront également inscrits au SOMAEU.

Le bilan identifie également les OMAEU dont les ouvrages ont moins bien performé en lien avec d'autres obligations qui ne découlent pas du ROMAEU. Ces obligations découlent d'autorisations ou de positions ministérielles comme la *Position ministérielle sur la réduction du phosphore dans les rejets d'eaux usées d'origine domestique*, la *Position ministérielle sur la désinfection des eaux usées traitées* et la *Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux*.

## WEBINAIRE POUR LES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Mercredi 10 juin 2020, 9 h 30 à 10 h 30

### Les aspects légaux des difficultés financières des entreprises

Certaines entreprises faisant partie de votre portefeuille d'investissement envisagent les semaines et les mois à venir avec une grande appréhension. Certaines s'en sortiront, mais malheureusement d'autres seront contraintes de fermer, ou du moins, elles se retrouveront face à un mur financier. Personne ne souhaite un tel scénario, mais il y a fort à parier que vous serez confrontés à ce genre de situation.

La FQM et la société en commandite Fonds locaux de solidarité FTQ vous propose un webinaire qui se veut un résumé de la 2<sup>e</sup> journée de la formation « Contrats et aspects juridiques ». Appeler une caution, faire valoir ses droits hypothécaires, connaître les options d'une entreprise en cas de difficulté, réagir au dépôt d'une proposition concordataire dans le cadre de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, voilà des sujets importants que Caroline Dion du service juridique du Fonds de solidarité FTQ abordera avec vous durant cette heure.

Vous pouvez vous inscrire [ICI](#).

### RAPPEL - INITIATIVES DES MUNICIPALITÉS ET MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE

Depuis le début de la crise sans précédent provoquée par la pandémie de la COVID-19, les municipalités et les MRC ont dû relever des défis importants et s'adapter rapidement aux mesures exceptionnelles et aux consignes sanitaires mises en place pour limiter la propagation du virus. Nous avons pu constater à quel point vous avez fait preuve d'originalité et d'innovation pour répondre aux besoins de vos communautés et contribuer au maintien des services essentiels.

Nous vous invitons à nous faire parvenir à [accompagnementpolitique@fgm.ca](mailto:accompagnementpolitique@fgm.ca) vos photos, articles de journaux ou autres qui démontrent les initiatives originales que vous avez déployées pour soutenir vos entreprises et les organismes communautaires, encourager l'achat local, assurer la sécurité des citoyens.

### POINT DE PRESSE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

En matinée, le premier ministre Justin Trudeau a rappelé le déploiement par son gouvernement d'un plan de mobilisation de l'industrie visant à accroître la capacité de production de matériel de protection au Canada, et ainsi en assurer l'approvisionnement. Il a annoncé que certains contrats avaient été conclus pour la production de millions de blouses médicales, de housses de souliers et de lingettes désinfectantes. Il a indiqué qu'une livraison de 160 000 litres de désinfectant avait été reçue samedi et que 7 autres livraisons sont à venir. Il a indiqué que des millions de visières et de gants sont actuellement distribués aux provinces et territoires.

Le premier ministre a annoncé le lancement d'un site Web de coordination afin d'améliorer le maillage entre les entreprises de production et de distribution, et la mise en place de nouvelles stratégies de distribution.

Il a invité les citoyens à encourager le commerce local. Il a rappelé les mesures mises en place pour aider les entreprises à traverser la crise, notamment la ligne téléphonique 1 866 989-2080 pour permettre aux petites entreprises d'obtenir l'aide d'un comptable ou d'un conseiller financier.

Il a indiqué avoir partagé un projet de loi avec les partis d'opposition samedi qui vise à offrir un soutien direct aux personnes vivant avec une situation de handicap, à soutenir plus de travailleurs avec la Subvention salariale d'urgence et s'assurer que ceux qui ne répondent pas aux critères judiciaires en raison d'une faillite ne soient pas pénalisés de façon démesurée. Ce projet de loi vise également l'assouplissement de certaines prestations et le resserrement des sanctions en cas de fraude. Il a indiqué que les discussions se poursuivent avec les autres formations politiques.

Questionné quant à une prolongation possible de la Prestation canadienne d'urgence, le premier ministre a indiqué que la reprise de l'économie devrait graduellement rendre obsolète cette mesure et que son gouvernement poursuivait sa réflexion quant à la transition des travailleurs vers la Subvention salariale. Il a toutefois indiqué que des annonces seraient faites dans les jours à venir quant aux mesures d'aide pour les travailleurs sans emploi en raison de la COVID-19.